

METHODES D'ESSAI DEFINITION - CLASSIFICATION

Page 1/5

CETTE NORME REMPLACE LA NORME A10 0150

AVANT-PROPOS

Ce document est équivalent au document du Groupe RENAULT 00-10-160. Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du Service Normalisation de ce Groupe. Il est conforme à l'accord intervenu entre ce Groupe et PEUGEOT S.A. en Décembre 1994.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. DÉFINITION	1
3. CLASSIFICATION	2
3.1. CLASSIFICATION ACTUELLE	2
3.2. CLASSIFICATION ANCIENNE POUR RENAULT	2
3.3. CLASSIFICATION POUR RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS	2
4. ATTRIBUTION DES INDICES DE CLASSIFICATION	3
4.1. CAS DE CRÉATION DE MÉTHODES D'ESSAI	3
4.2. CAS DE MODIFICATION DE MÉTHODES D'ESSAI COMMUNES AUX DEUX GROUPES	3
4.3. CAS DE MODIFICATION D'UNE MÉTHODE D'ESSAI SPÉCIFIQUE À L'UN DES DEUX GROUPES	3
5. GESTION INFORMATIQUE POUR RENAULT	4
5.1. CAS GÉNÉRAL	4
5.2. CAS PARTICULIER DES MÉTHODES D'ESSAI RENAULT RESTÉES CLASSIFIÉES EN CHIFFRES	4
5.3. CAS PARTICULIER DES MÉTHODES D'ESSAI SPÉCIFIQUES À RENAULT V.I.	4
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
6.1. HISTORIQUE	5
6.2. DOCUMENTS CITÉS	5
6.3. EQUIVALENT À :	5
6.4. CONFORME À :	5
6.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

Cette norme a pour objet la définition et la classification des méthodes d'essai.

2.DEFINITION

Les méthodes d'essai définissent les conditions dans lesquelles doivent être effectuées les mesures ou vérifications permettant de déterminer les propriétés des matières ou des matériaux ou des produits. Les mesures et les vérifications de la fonctionnalité des pièces, des organes ou ensemble font l'objet de procédures d'essai (voir norme A10 0170).

Les méthodes d'essai doivent comporter obligatoirement un mode opératoire, et une expression des résultats. Les consignes de rédaction sont fixées par la norme A10 0153.

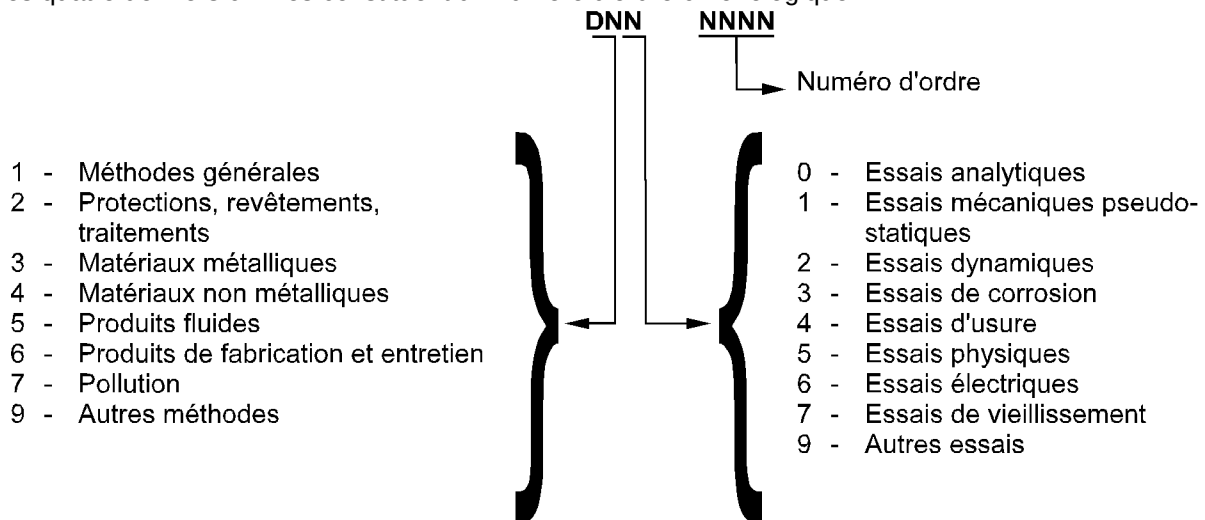
3.CLASSIFICATION

3.1.CLASSIFICATION ACTUELLE

(à compter du 1er Juin 1982 pour RENAULT)

Les méthodes d'essai sont classées par des indices alphanumériques. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, ces indices sont composés de la lettre D et de 6 chiffres :

- les deux premiers chiffres sont significatifs,
- les quatre derniers chiffres constituent un numéro d'ordre chronologique.



Exemple :

D10 1660 : Produits organiques liquides - Teneur en phosphore (origine RENAULT).

D63 5200 : Liquides d'usinage aqueux - Evaluation des propriétés anticorrosives au contact des métaux ferreux (origine PEUGEOT S.A.).

3.2.CLASSIFICATION ANCIENNE POUR RENAULT

(antérieure au 1er Juin 1982)

Les méthodes d'essai éditées avant le 1er Juin 1982 sont affectées du seul numéro d'ordre de 4 chiffres (de 1 000 à 1 659 inclus).

Exemple : 1029 - Traction - Textiles - Textiles enduits de plastique ou de caoutchouc.

Il est décidé, depuis 1991, que lors de la révision d'une méthode d'essai ancienne son numéro d'ordre est remplacé par un indice de classification alphanumérique (voir § Classification actuelle).

3.3.CLASSIFICATION POUR RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS

Les méthodes d'essai spécifiques à RENAULT V.I. sont affectées du seul numéro d'ordre de 3 chiffres (de 000 à 999 inclus).